

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Molsheim

**MAIRIE  
de  
LA BROQUE**

129 rue du général de Gaulle  
67130 La Broque



☎ 03 88 47 42 90

Télécopieur 03 88 47 18 54

e-mail : labroque.mairie@labroque.fr

site : www.labroque.com

**COMMUNE DE LA BROQUE**

**VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE  
AUX ENCHERES MONTANTES**

**Le mardi 7 mai 2024 à 18 h 30**

**A la salle polyvalente de La Broque**

**Produits mis en vente :**

- **bois de chauffage hêtre et feuillus divers, façonnés en long, débardés bord de route : 216.57 m3**
- **bois de chauffage feuillus fonds de coupe : 67 stères**

Provenant de la forêt communale de La Broque

**Pour la visite des lots :**

Les acheteurs, munis du présent catalogue, sont autorisés à circuler en véhicule sur les routes forestières de la Noiregoutte, Nid des oiseaux, Baraque du maire, Tête du Renard, Route des Quelles puis piste parcelle, route des Quelles puis piste à gauche ancienne carrière P13, Fleurichamp, Fréconrupt, Fraise.

**Du 24 avril au 6 mai de 7 heures à 19 heures (ce document vaut autorisation de circulation à présenter en cas de contrôle).**

**Le cahier de vente ainsi que le bulletin d'inscription sont disponibles sur les sites internet de la commune :**

<https://www.labroque.fr>

<https://www.facebook.com/communedelabroque>

**Possibilité de faire une demande par mail ou par téléphone pour remise au format papier :**

labroque.mairie@labroque.fr . 03 88 47 42 90

**Attention :**

Le premier tour de la vente est réservé aux habitants de la commune de La Broque.

Les invendus feront l'objet d'un second tour le jour même ouvert à tous, uniquement aux particuliers, il n'y aura pas de vente pour les professionnels/entreprises.

Chaque cessionnaire ne pourra acheter plus de deux lots.

Les acheteurs de l'année 2023 n'ayant pas entamés leurs lots ne pourront acquérir un lot en 2024.

**L'inscription à la Mairie est obligatoire pour participer à cette vente. L'inscription se fera uniquement par mail ou par dépôt du bulletin d'inscription dans la boîte aux lettres de la mairie dans une enveloppe portant la mention « vente populaire de bois 2024 ».**

En cas d'impossibilité d'assister à la vente, les acheteurs pourront se faire représenter par un tiers (à déclarer lors de l'inscription). Celui-ci ne pourra représenter qu'un acheteur, et ne pourra acheter du bois pour son propre compte. Seul l'acheteur inscrit en Mairie pourra signer le contrat de vente.

Date limite des inscriptions : **lundi 6 mai.**

Le paiement comptant est exigé le jour de la vente par **chèque** libellé à l'ordre du **Trésor Public.**

Les enchères sont en Euros, **de 10 € en 10 €.** Le prix résultant des enchères est un prix de vente toutes taxes comprises.

**Il est conseillé de venir à la vente munis d'un stylo. Seul l'acheteur ou son représentant pourront être présent à la vente.**

Les acheteurs reconnaissent avoir pris connaissance des conditions de la vente, des clauses générales des ventes de bois aux particuliers, des clauses particulières des lots, des consignes de sécurité, et s'engagent à les respecter.

Pour le Maire, l'Adjoint,  
Philippe PFISTER

